à mort le 21 novembre dernier, pour avoir assassiné le cheminau Lefebvre, le 3 octobre dernier, à Melun, pour lui voler une vingtaine de francs. Après avoir dépouillé leur victime, les deux misérables l'avaient jetée dans la Seine.

Le ministre des finances dans le Midi

Nice, 5 janvier. — M. Doumer, ministre des finances, accompagné de quelques députés, est arrivé à Nice à 4 heure et quelques minutes. Il s'était arrêté une heure à Toulon, où il a déjeuné avec le maire et le sous-préfet. Rappelons qu'il s'arrêtera plus longtemps dans cette ville mardi, lors de son retour à Paris.

Les autorités attendaient le ministre à la gare. L'entrée officielle s'est faite sans incident. Grâce au beau temps et au caractère cosmopolite de la population, l'affluence était assez grande sur le parcours.

Dès son arrivée, le ministre s'est fait inscrire chez l'impératrice d'Autriche, qui est au Cap Martin, ainsi que chez le grand duc régnant de Mecklenburg Schwerin et chez le grand duc Michel qui est à Cannes. Il ira demain s'inscrire chez le grand duc héritier de Russie à la Tourbie, et chez le grand duc Pierre, à Saint-Jean-de-Villefranche.

Aux réceptions de la préfecture, les délégués des syndicats, des sociétés de secours, etc., féliciteront le ministre pour son initiative relativement aux lois de prévoyance et de solidarité sociales.

M. Doumer, à son arrêt à Cannes, répondant au sous-préfet, a fait allusion à la prochaine visite de M. Félix Faure et, a-t-il ajouté en riant, elle vous fera plus de plaisir que la mienne.

Nice, 5 janvier. — Répondant aux compliments des délégations de secours mutuels, et des syndicats, M. Doumer a dit notamment :

« Les syndicats effraient aujourd'hui quelques personnes : on redoute leurs excès et même leurs violences. Certains semblent aller jusqu'à trouver dans leur œuvre, une liberté pourtant nécessaire ; on oublie trop que la pratique de toutes les libertés exige une éducation et un apprentissage qui ne sont pas l'affaire d'un jour, les erreurs et des fautes sont inévitables au début, mais elles disparaissent à mesure que les forces se développent. »

Un banquet a été offert ce soir au ministre par les mêmes syndicats. Après les toasts du préfet et du maire, M. Sauvan, délégué des sociétés et syndicats, a demandé au ministre de veiller à l'application de la loi protectrice de la liberté des syndicats.

M. Doumer a répondu en faisant connaître les principales lignes du projet de budget pour 1897.

Le ministre des travaux publics à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 5 janvier. — M. Guyot Dessaignes, ministre des travaux publics est arrivé ce matin à onze heures et demie à Clermont-Ferrand. Il a été reçu à la gare par le préfet.

Le ministre a pris part à un déjeuner intime qui lui a été offert dans un restaurant et à la fin duquel les toasts habituels ont été échangés.

Clermont-Ferrand, 5 janvier. — Au déjeuner qui lui a été offert par le Conseil général, M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, a dit :

« Voilà deux mois que le Président de la République appela au pouvoir un cabinet décidé à réaliser les réformes démocratiques attendues. Dans ces deux mois nous n'avons pas été inactifs; nous avons obtenu, pour la première fois depuis longtemps, le vote du budget de 1896, sans avoir recours aux douzièmes provisoires; nous avons décidé de faire la lumière — et nous espérons y parvenir — sur les scandales qui déshonorent la République, et nous avons l'intention formelle de punir ceux qui trafiquèrent de leurs votes. »

Le ministre a dit ensuite que plusieurs réformes restaient encore à faire : l'impôt progressiste sur le revenu, grâce auquel on arrivera à la suppression de l'impôt mobilier et l'impôt des portes et fenêtres; le Cabinet se préoccupe aussi des questions sociales; celui qui a travaillé toute sa vie ne doit pas être exposé à la fin de sa carrière, à mourir de faim.

M. Guyot-Dessaignes a déclaré aussi que 14 heures après l'arrivée au pouvoir du cabinet actuel, il n'y a plus eu de grève à Carmaux.

Le ministre a rappelé les paroles de M. Léon Bourgeois à St-Mandé : « Nous ne sommes prisonniers de personne, nous ne sommes les prisonniers que de nos idées. » Ces idées, M. Guyot-Dessaignes sera toujours sur la brèche pour les défendre. « Ou ne suit que ce qui marche, a-t-il dit en terminant; suivez-nous, nous marcherons toujours en avant. »

Le ministre des colonies à Lorient

Lorient, 5 janvier. — M. Guyesse, ministre des colonies, est arrivé ce matin. Il a été reçu à la gare par les autorités. Après les réceptions d'usage, un banquet a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville. Répondant aux divers toasts, M. Guyesse a recommandé l'union du parti républicain.

Les crédits pour Madagascar

Paris, 5 janvier. — Les crédits prévus pour le corps d'occupation de Madagascar, en 1896, sont établis en vue d'un effectif de six mille hommes; sur ces six mille hommes, qui seront, en grande partie, des hommes de couleur, 3,500 environ resteront dans l'Imirina, et surtout à Tananarive même.

La question très grave du ravitaillement de ce corps d'occupation figure également dans les demandes de crédits du ministre, pour une somme très ronde. Cette somme est destinée à la confection immédiate de tout un réseau de routes muletières et à l'achat d'une certaine quantité de bêtes de somme pour les convois.

La marche en avant des insurgés cubains

Madrid, 5 janvier. — Une dépêche officielle annonce que les insurgés ont traversé, près de Gozo-Redondo, le chemin de fer allant de la Havane à Batabano. C'est la partie la plus étroite de l'île. L'intention des insurgés serait d'envahir la province de Tinar-Rio, où existent déjà quelques petites bandes.

L'inquiétude est grande à Madrid.

Santander, 5 janvier. — Dix-huit cents hommes se sont embarqués pour Cuba.

Paris, 5 janvier. — D'après une dépêche de New-York, un combat acharné a eu lieu entre les insurgés de Cuba et les Espagnols, près de Colon. Les Espagnols ont été mis en déroute avec de fortes pertes; les insurgés se sont emparés de leur artillerie et occupent une forte position commandant l'entrée de la Havane par la voie de terre.

Le pèlerinage annuel à Ville d'Avray

Paris, 5 janvier. — Ce matin a eu lieu le pèlerinage annuel à la petite maison de Gambetta, à Ville-d'Avray.

Les manifestants étaient assez nombreux. On remarquait surtout les délégations des différentes sociétés d'Alsaciens-Lorrains. Dans le jardin, des discours ont été prononcés par MM. Isambert, député, qui a rappelé l'œuvre patriotique et politique de Gambetta, et a souhaité à nos gouvernants actuels d'avoir le même souci vigilant et inaltérable des intérêts et du rôle de la France dans le monde, — Siebecker, au nom de l'ancien comité électoral de Belle, — Sansboeuf, au nom des Alsaciens-Lorrains, — et Cazot, sénateur, qui a remercié les Alsaciens-Lorrains d'être venus en aussi grand nombre.

M. Hanotaux candidat à la Chambre

Le *Matin* annonce la candidature de M. Hanotaux à la succession de M. Nivert, député démissionnaire de Chatellerault. Les concurrents seraient MM. Turot, rédacteur à la *Petite République* et Daly, candidat ouvrier.

La mort du doyen du Sénat

Paris, 5 janvier. — On annonce la mort du comte de Laubespin, doyen du Sénat, qui a succombé cette nuit, à l'âge de 85 ans. Dans ces dernières années, il avait fait des dons importants à toutes les œuvres charitables et notamment à celles d'assistance par le travail et de secours aux veuves et aux vieillards.

L'état de santé de M. Challemel-Lacour

Le *Matin* dit que l'état de M. Challemel-Lacour aurait empiré au point de donner de vives inquiétudes à ses amis.

Plaintes contre M. de Soubeyran

Paris, 5 janvier. — De nouvelles plaintes étant parvenues au parquet contre M. le baron de Soubeyran, ancien directeur de la Banque d'escompte, le procureur de la République a ordonné un supplément d'instruction.

M. de Cosnac a été désigné pour examiner les nouveaux faits délictueux signalés à la justice. C'est d'ailleurs ce magistrat qui a déjà instruit contre le baron de Soubeyran.

Une croix refusée

Le *Figaro* dit que M. Bonhomme, vice-président du conseil général de l'Aveyron, vient de refuser la croix de chevalier de la Légion d'honneur qui lui était offerte par le préfet.

« M. Bonhomme, aujourd'hui plus qu'octogénaire, avait toujours combattu l'attribution de cette distinction honorifique aux civils. Son refus contient une leçon pour le gouvernement qui, de tout temps, a fait dans l'Aveyron, encore plus qu'ailleurs, un véritable abus des décorations. »

Une croix bien placée

Reims, 5 janvier. — On a cité, parmi les décorés du ministère de la guerre, le nom de la Sœur Saint-Remi, attachée à l'hospice mixte de Reims. Cette admirable femme mérite mieux qu'une simple mention, car depuis 39 ans elle se consacre, à l'hospice de Reims, au soin des malades avec une abnégation sans bornes.

Le dévouement avec lequel elle soigna les blessés pendant la guerre faillit lui coûter la vie. L'antisepsie, à cette époque, n'existait pas encore; la pourriture d'hôpital et la gangrène étaient la suite naturelle et fréquente des blessures reçues sur le champ de bataille. Gagnée elle-même par le terrible mal, elle dut à la vigueur de sa constitution de ne pas être défigurée à jamais.

Proposée déjà à cette époque pour la croix, elle vient seulement de recevoir la récompense tardive de ses longs et glorieux services.

La nouvelle taxe d'abonnement dans le Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, 5 janvier. — Toutes les congrégations reconnues ont reçu des contraintes pour avoir à payer la nouvelle taxe d'abonnement.

Les officiers ministériels s'y sont soustraits dans toute la mesure du possible.

Un sieur Mancel, huissier, s'est présenté ces jours-ci, de la part de l'Inspecteur de l'Enregistrement, chez les Sœurs de la Visitation que tout le monde, à Clermont, connaît, estime et honore, pour procéder à une saisie. Les sœurs avaient déjà payé 2,931 fr. 20 d'impôt foncier, mobilier, de main-morte et autres, pour leur jardin, leurs vieux bâtiments délabrés et quelques maisonnettes. Ils avaient encore payé 511 fr. 25 pour le fameux impôt.

M. Mancel leur réclame en plus à la requête de l'administration deux mille quatre cent trente et un francs vingt-cinq centimes pour le droit d'abonnement et pour assurer le mouvement à une saisie-arrêt sur tous les revenus qui assurent la subsistance des quarante-quatre religieuses composant la communauté.

Le même Mancel s'est également présenté chez les Ursulines de Clermont, et là, il a procédé comme à la Visitation.

L'Ecole supérieure de guerre de la flotte

Toulon, 5 janvier. — Les officiers de l'état-major et du professorat de l'école supérieure de guerre de la flotte arriveront demain. Le capitaine de vaisseau Cordier a pris possession du commandement du *Charnor*.

On ne pense pas que l'École puisse fonctionner avant le 20 janvier. De nombreuses transformations sont, en effet, encore nécessaires à exécuter sur le *Suchet* et le *La Touche-Tréville*, actuellement à Cherbourg, n'arrivera pas avant le 18 janvier.

Un enfant mort de froid

Paris, 5 janvier. — Un drame lamentable et qui semble engager bien des responsabilités, vient de se dérouler dans un hôtel meublé de la rue de Crussol.

Mercredi soir, la patronne de l'hôtel recueillait une jeune mère de vingt-deux ans, Marie P..., domestique, qui se trouvant sans ressources, se voyait, depuis plusieurs jours, renvoyée des bureaux de bienfaisance aux bureaux de l'Assistance publique, restant exposée, avec son enfant âgé de deux mois, malade, à toutes les intempéries.

En s'éveillant hier matin dans le modeste logis qu'elle devait à la charité de l'hôtelière, M. P... constait que le pauvre petit être, couché auprès d'elle, avait cessé de se plaindre.

En le prenant dans ses bras, la malheureuse en eut bientôt l'explication; son enfant était mort de froid pendant la nuit.

La fièvre typhoïde à Rennes

Rennes, 5 janvier. — Depuis quelques semaines, la fièvre typhoïde fait des victimes dans notre ville. L'émoi vient de s'accroître de ce que sept officiers du 7e d'artillerie, qui avaient fêté la Sainte-Barbe avec des camarades dans nos meilleurs restaurants, ont été simultanément atteints. Deux viennent de mourir : les lieutenants Allotte de La Fûge et Chanias. On prétend que la glace à rafraîchir qui a servi à frapper les carafes de champagne proviendrait des environs du cimetière. Une enquête est ouverte.

La mère de Parnell devenue folle

On mande de New-York que la mère de feu M. Parnell, le grand nationaliste irlandais, est devenue folle et a été enfermée à l'asile d'aliénés de la Trinity, dans cette ville.

L'assassinat d'un douanier allemand par cinq contrebandiers

Depuis quelques jours on signalait la disparition d'un douanier allemand du nom de Raab, faisant partie de la brigade chargée de surveiller la frontière française. Des traces de sang avaient été relevées dans la campagne, mais, en dépit des recherches les plus actives, aucun cadavre n'avait été découvert.

Cependant, l'instruction a fini par amener l'arrestation de cinq individus qui après de longs et minutieux interrogatoires, ont avoué s'être rendus coupables d'assassinat sur la personne du malheureux Raab.

Essayant d'introduire des marchandises en fraude et surpris par le douanier, les cinq contrebandiers se ruèrent sur lui et l'assommèrent. Après quoi ils traînèrent son cadavre à un kilomètre de là et l'enterrèrent sur le territoire français.

Mort du prince Alexandre de Prusse

Berlin, 5 janvier. — Le prince Alexandre de Prusse est mort à onze heures moins le quart. L'empereur et l'impératrice se trouvaient auprès de lui au moment où il a expiré.

L'affaire Hammerstein

Athènes, 5 janvier. — Le *Hestia* met au défi le gouvernement d'ouvrir une enquête judiciaire sur le départ du baron de Hammerstein pour contrôler la véracité des renseignements publiés par la presse.

Un mur qui s'effondre. — Six victimes

Madrid, 5 janvier. — Un mur s'est effondré dans une tuilerie, à Bujalance, dans la province de Cordoue, causant la mort du mari, de la femme et de quatre enfants.

Une insurrection dans l'île de Formose

Yokohama, 5 janvier. — Toute la région au Nord-Est de Tomsuë dans l'île de Formose est en pleine insurrection depuis le 28 décembre. Six mille rebelles qui ont attaqué le premier janvier Torpek ont été dispersés le même jour, mais on s'attend à d'autres soulèvements.

La fin d'un bandit Corse

Ajaccio, 5 janvier. — Voici des renseignements sur la mort du bandit Jean-Antoine Colombani, tué dans une embuscade, dressée par la brigade de gendarmerie de Prunelli, sous le commandement du maréchal des logis Guillot.

La semaine dernière, il se rendait dans ce village, accompagné d'un autre bandit nommé Bartoli, presque aussi redoutable que lui, et d'un inconnu, lorsqu'il se trouva subitement en présence des gendarmes. Il fit feu. Aussitôt une décharge générale lui répondit et Colombani tombait frappé mortellement. Ses deux compagnons prenaient la fuite et échappaient à la poursuite des gendarmes en se jetant dans les maquis.

Colombani régnait en maître sur la région qu'on appelle le Filmorbo; il s'était institué le roi des maquis et rançonnait les habitants, percevait les impôts et inspirait la terreur par ses menaces de mort. La destruction de ce grand criminel est un soulagement pour la population laborieuse, mais exploitée et terrorisée par tous les brigandages commis.

C'est grâce aux embuscades incessantes de jour et de nuit dressées par les brigades de Prunelli qu'enfin le résultat cherché depuis si longtemps a été atteint au prix de fatigues considérables.

Le bandit Colombani gardait le maquis depuis neuf ans. Il avait commis de nombreux assassinats, entre autres ceux de trois gendarmes, en 1894 et 1895, et peut-être aussi celui du percepteur de Prunelli, qui se rendait d'Aleria en voiture pour prendre le train allant à Corte afin de faire un versement à la caisse du receveur particulier.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 17 décembre 1895

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

L'attention de la Chambre de Commerce est appelée sur la question des Ecoles coloniales à propos d'une délibération de la Chambre de Commerce de Lyon qui réclame la suppression du privilège de l'Ecole coloniale de Paris et propose la création à Lyon d'une école coloniale annexe à l'Ecole supérieure de commerce, permettant à ses élèves de concourir avec ceux de l'école coloniale de Paris, pour être nommés fonctionnaires en Indo-Chine. — La Chambre s'en remet au Bureau du soin de préparer un rapport sur cette question.

La Chambre de commerce de Roubaix, saisie de la question relative à la fierce expertise en matière de contributions directes ou de taxes y assimilées, prend, après discussion, la délibération suivante :

Considérant qu'avant la loi du 11 juillet 1895, la fierce expert, en cas de désaccord entre l'expert de l'administration des contributions directes et celui du réclamant, était désigné, sur simple requête et sans frais, par le juge de paix du canton, et que le mode de procéder, conformément à l'article 5 de la loi du 2 décembre 1881, donnait toute garantie au contribuable et avait l'avantage d'être rapide et économique.

Vu l'article 16 de la loi de finances du 11 juillet 1895 ainsi conçu :

« En matière, soit de contributions directes, soit de taxes assimilées aux contributions directes pour le calcul desquelles il y a lieu à expertise, le contribuable adresse à l'administration des contributions directes, toutes expertises demandées par un contribuable en réclamation ou ordonnée par le Conseil de préfecture, est faite par trois experts, à moins que les parties ne consentent à ce qu'il soit procédé par un seul.

» Dans ce dernier cas, l'expert est nommé par le Conseil de préfecture. Si l'expertise est confiée à trois experts, l'un d'eux est nommé par ce Conseil, et chacune des parties est appelée à nommer son expert.

» Les frais d'expertise sont supportés par la partie qui succombe. »

Attendu que cette disposition enlève au contribuable le bénéfice du droit commun et le met à la merci de l'administration ; qu'il est à présumer, en effet, que le Conseil de préfecture sera toujours et naturellement porté à nommer, dans le sens des intérêts de l'Administration, soit l'expert seul, soit le tiers expert, et que dans l'un et l'autre cas le contribuable se trouvera en état d'infériorité vis-à-vis de l'Administration ;

Attendu en outre que la nomination, par le conseil de préfecture, soit d'expert unique, soit du tiers expert, aura pour conséquence forcée, quand l'expertise devra être faite dans un arrondissement éloigné du chef-lieu, d'entraîner une augmentation considérable des frais, lesquels seront le plus souvent à la charge du contribuable qui, sans défenseur, dans le premier cas, et inégalement représenté, dans l'autre cas, ne pourra manquer de succomber dans le débat ;

La Chambre de commerce de Roubaix,

Estime qu'il y a lieu, en protestant énergiquement contre cette mesure, de demander au Parlement de revenir sur son vote trop hâtif, et elle émet unanimement le vœu instant que l'article 5 de la loi du 2 décembre 1884 soit remis en vigueur comme pouvant seul donner aux contribuables la garantie d'impartialité à laquelle ils ont droit.

Il est donné communication d'une délibération prise par la Chambre de Commerce de Lyon pour protester contre les prétentions de l'administration de l'enregistrement, qui se propose d'appliquer aux warrants l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières établi par la loi du 29 juin 1872. — La Chambre invitée à s'associer à ces démarches, confie l'examen de cette question à une commission composée de MM. Louis Cordonnier, Bossut-Pilchon et Florin-Chopart.

La Chambre charge une commission composée de MM. Louis Cordonnier, Eugène Motte, Florin-Chopart et Charles Pollet de l'étude de quelques propositions relatives au fonctionnement du marché à terme.

Il est donné communication d'une lettre de M. le consul des Pays-Bas, à Lille, demandant de nouveau une liste de propositions pour le poste de vice-consul à Roubaix. La Chambre s'étant mise en instance auprès des autorités françaises en vue d'obtenir par leur intervention le maintien d'un consulat des Pays-Bas à Roubaix, estime qu'il y a lieu d'attendre le résultat des démarches entreprises par M. le Ministre des affaires étrangères.

Au mois de juillet dernier, la Chambre de commerce a transmis, en l'appuyant vivement, à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, une pétition signée par 144 maisons notables de Roubaix et de Tourcoing demandant l'installation d'une ligne téléphonique entre Roubaix-Tourcoing et Reims.

M. le Ministre fait connaître que le montant des dépenses à engager pour cet établissement serait de 110,000 francs environ. Cette somme devrait être fournie à l'Etat, avant exécution des travaux, à titre d'avance remboursable, sans intérêts, au moyen des produits de l'exploitation de ce circuit pour lequel la taxe des communications serait calculée à raison de 50 centimes par unité de 5 minutes et par cent kilomètres ou fraction de cent kilomètres de longueur effective.

Dans le cas où les intéressés désireraient donner suite à cette affaire, un projet de traité leur serait soumis dès que l'administration aurait connaissance de leur décision et du montant de la participation financière de chacun d'eux dans la constitution de l'avance totale.

Dans une lettre pressante adressée à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre de commerce a signalé le préjudice que cause au commerce l'insuffisance des quais de petite vitesse et des guichets à la gare de Roubaix, et a exprimé le vœu instant que les quais en question soient agrandis et que des guichets supplémentaires soient établis. — M. le Ministre informe M. le Président qu'il a fait parvenir cette requête à M. le Ministre des Travaux publics, en appelant sur son objet le plus bienveillant intérêt de son collègue.

M. le Président met sous les yeux de la Chambre un rapport volumineux qu'il a reçu directement de M. Albert Waeles, délégué en Chine avec la mission lyonnaise. — La Chambre demande l'impression de ce rapport afin que tous les membres puissent en posséder un exemplaire et faire, s'il y a lieu, les observations qu'un examen sérieux pourrait suggérer à chacun d'eux.

M. le Président appelle l'attention de la Chambre de commerce sur deux paragraphes de l'article 11 du projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant modification au régime fiscal des successions; lesquels paragraphes, s'ils étaient acceptés par le Sénat, auraient pour effet de rendre indisponibles après un décès et pendant tout le temps que durerait la liquidation, non seulement les titres nominatifs et les titres au porteur, mais encore toutes les sommes d'argent en dépôt ou en compte courant dans les banques, ainsi que les capitaux à toucher par suite d'assurances sur la vie ou autrement, et généralement toutes valeurs dépendant d'une succession.

Après discussion, la Chambre décide qu'elle protestera énergiquement contre les dispositions de ces deux paragraphes et conjurera le Sénat de ne pas sanctionner les mesures qu'ils prescrivent, propres à apporter un trouble incalculable dans les familles qui auront le malheur de perdre leur chef et désastreuse surtout pour l'industrie et le commerce.

La Chambre entend lecture d'un rapport de M. Bossut-Pilchon sur les relations commerciales de la France avec le Chili ; elle adopte ce rapport préparé en forme de lettre qui sera adressée à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

La Compagnie du chemin de fer du Nord et la Compagnie d'Orléans appliquent depuis le 1er février 1896, un tarif commun d'exportation P. V. n° 310 qui donne d'Albi à Dunkerque, Calais, Boulogne et le Tréport, un prix de 40 fr. par tonne pour les déchets de laine, laine brute et laine lavée par wagon chargé d'au moins 4,000 kilog., prix qui est utilisé principalement pour les exportations de Marsamet sur l'Angleterre.

La Chambre de commerce décide que des démarches seront faites en vue d'obtenir la concession d'un prix analogue pour le parcours d'Albi à Roubaix-Tourcoing.

La Chambre vote une somme de 50 francs pour sa participation à la souscription pour élever à Lille une statue à Pasteur.

Elle vote également sa cotisation de 50 francs par an pendant trois ans comme membre adhérent de l'Union coloniale française.

La Chambre donne avis à M. le président des communications suivantes

1° Documents relatifs à l'exposition nationale et coloniale qui doit s'ouvrir à Rouen, le 15 mai 1896 — Un avis sera inséré dans les journaux.

2° Documents relatifs à l'exposition maritime et de pêche qui aura lieu à Kiel du 13 mai au 30 septembre 1896.

3° Circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie concernant les certificats d'origine française de certains produits envoyés au Canada, savoir : les vins mousseux, les vins non mousseux titrant 15 degrés ou moins, les savons communs et savons de Marseille, les noix, amandes, prunes et pruneaux.

4° Circulaire de l'administration de la douane informant le commerce que les sucres indigènes peuvent dès à présent être reçus dans l'entrepôt réel de Dunkerque;

5° Circulaire de l'administration de la douane au sujet de l'empotlement des marchandises en douane par les commissionnaires. Cette circulaire sera portée à la connaissance du commerce par la voie des journaux.

Le Président : JULIEN LAGACHE.

Le Congrès ouvrier chrétien national de Reims

On sait qu'au Congrès ouvrier chrétien de Reims, en 1895, il a été décidé que l'année 1895 serait consacrée aux Congrès régionaux et qu'en 1896, à l'occasion du XIVe centenaire du baptême de la France chrétienne, il y aurait à Reims un Congrès national.

Les assemblées régionales ont eu lieu : l'*Union démocratique des Ardennes* a tenu six sessions; l'*Union démocratique du Nord* a réuni ses groupes à Lille et à Roubaix; l'*Union démocratique de Paris* a eu ses congrès de Paris et de Courbevoie ; la *Fédération des Travailleurs chrétiens du Centre et de l'Ouest* a tenu ses assises à Nantes et à Ittols.

Une commission d'initiative s'est formée à Reims pour préparer le Congrès national. Elle a fixé la date aux 23, 24 et 25 mai 1896, pendant les fêtes de la Pentecôte et a choisi pour local le Pensionnat des Frères.

Toutes les associations ouvrières de France sont invitées à se faire représenter à ces assises du travail qui auront une grande importance. L'ordre du jour général porte : « Fédération des Unions démocratiques et ouvrières de France et adoption d'un programme commun ».

La commission d'initiative a choisi comme président d'honneur M. Léon Harmel.

Les propositions à présenter au Congrès sur la Fédération et le programme seront faites dans une réunion de délégués des *Unions* de Reims, des Ardennes, du Nord, de Paris, du Centre et de l'Ouest qui aura lieu, dans le courant de janvier, à Paris.

Les autres points à traiter feront l'objet de *Questionnaires* envoyés au fur et à mesure de leur adoption par la commission d'initiative.

Une circulaire vient d'être envoyée aux Cercles chrétiens d'études sociales et aux Associations ouvrières, avec un pressant appel à leur concours, et constatant :

« Que la misère grandit tous les jours et que le nombre des « sans-travail » augmente dans les cités industrielles ; que les juifs et les francs-maçons exploitent les ouvriers, dont ils aggravent les souffrances par le gaspillage des fonds publics et par les divisions qu'ils s'efforcent de semer dans le pays

» Le socialisme s'offre aux foules avec éclat pour donner le remède à tous les maux. Mais ses doctrines décevantes nous préparent des malheurs plus grands encore. En supprimant la famille, il enlève à l'ouvrier les plus puissantes causes de joie et d'espérance qu'il puisse avoir et l'omnipotence écrasante de l'Etat prépare un esclavage universel.

» Il est donc grand temps que les ouvriers chrétiens se groupent et s'organisent pour prendre dans le monde du travail, la légitime influence qui leur appartient. Leur programme se résume ainsi : règne de la justice, de la liberté et de la solidarité... »

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire deuil	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure) .. 3,25
Même boîte deuil, imprimées 3,25
» » » gravure 4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Lundi 6 janvier 1896

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
Minuit	4° au-dessus	785 m/m	Beautemps
1 heure matin	4° »	785 m/m	»
3 h.	4° »	785 m/m	»

Paris. — Dimanche 5 janvier 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — L'aire des hautes pressions continentales s'accentue : les hauteurs barométriques atteignent (770 mm.) sur les Iles-Britanniques, le nord de la France et l'Autriche ; elles surpassent 775 sur les Pays-Bas et le sud de la Norvège. La pression reste très basse dans les parages des Açores. Le vent domine de l'est en Irlande et en France, tandis que les courants du large se font sentir en Ecosse et en Laponie. Il a encore plu dans quelques stations de la Norvège et de l'Allemagne ; en France on ne signale aucune pluie.

Les variations de la température sont toujours faibles : ce matin, le thermomètre marquait — 6° à Haparanda, + 2° à Paris, 11° à Valentia et 1° à Alger. On notait — 1° au puy de Dôme, — 2° au mont Ventoux et — 4° au pic du midi. En France, le ciel va rester nuageux ou brumeux avec temps frais. A Paris, hier, ciel légèrement brumeux. — Moyenne d'hier, 4 janvier, 3°4, supérieure de 0°9 à la normale. Depuis hier midi, température maxim. : 7°4 ; minimum de ce matin : 1°3. Baromètre, à sept heures du matin : 773 mm. 4. A la tour Eiffel, max. : 7°4 ; min. — 1°0. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 16°. — Temps sec.

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les cartes de visite. — Qui donc disait que l'usage de l'échange des cartes de visite diminuait ?

Il suffirait pour se convaincre du contraire de compter celles qu'on reçoit et d'aligner celles qu'on expédie; il suffirait de demander aux facteurs de Roubaix le nombre de celles qu'ils ont classées, le matin depuis cinq heures jusqu'à sept heures, et le soir jusqu'à dix heures. Car ce sont les facteurs qui supportent tous les frais de ces envois réciproques de cartons dont les uns sont étranges...

A Roubaix et à Tourcoing les cartes de visite s'accumulent dans les « banses » disposées à cet effet aux bureaux de poste et leur nombre est inculculable.

L'administration des postes a semblé encourager ce mouvement ; autrefois il était défendu d'écrire sur les cartes de visite, aujourd'hui, on peut ajouter sous son nom des banalités quelconques, pourvu que cela ne dépasse pas cinq mots...

Vous est-il arrivé de recevoir des cartes fantaisistes? Que dites-vous de celle de M. A... *professeur de respiration*; de M... *rédacteur politique* au Moniteur de la vélocipédie; de M. C... *fils du célèbre romancier*; de M. D... *auditeur* à la Faculté des lettres; de Mlle E... *peintre de rebus sur assiettes*; de M. et Mme F... *gendarme à cheval*; de M. G... *du corps de ballet de Bruxelles*; de M. H... membre de la *société des petitionnaires de France*; de M... *médaillé* au concours d'animaux gras de Poperinghe (1892); de M. Z... *souffleur de pantomime*? etc.

Pour ceux-là, si la carte de visite n'existait pas, il faudrait l'inventer.

M. Jules Guesde de retour à Paris. — On sait que M. Jules Guesde avait été frappé d'une congestion pulmonaire à la sortie d'une réunion à Marseille.

Le député socialiste de Roubaix était allé dans le Midi pour se soigner; il est rentré à Paris, depuis quelques jours.

Le départ des soldats permissionnaires. — Dans l'après-midi de dimanche, le quartier de la Gare a présenté une animation inaccoutumée. Un grand nombre de soldats en permission pour les fêtes du nouvel an, retournaient au régiment; ils se dirigeaient vers la gare, accompagnés de groupes de parents et d'amis et en chantant...

L'Epiphanie. — L'Epiphanie ou le Jour des Rois, qui se célèbre le 6 janvier, est la fête de l'Adoration de Jésus-Christ par les Rois Mages ou de sa manifestation aux Gentils.

Donc Balthazar, Melchior et Gaspar, les Rois Mages,
Chargés de nefs d'argent, de vermeil et d'émaux,
Et suivis d'un très long cortège de chameaux,
S'avancent, tels qu'ils sont dans les vieilles images.
De l'orient lointain, ils portent leurs hommages
Aux pieds de l'Enfant-Dieu qui vient de naître en Judée
Que souffrent ici-bas l'homme et les animaux ;
Un page noir soutient leurs robes à ramages.
Sur le seuil de l'étable où veille Saint-Joseph
Ils dénouent leurs présents à la couronne du chef
Pour saluer l'Enfant qui rit et les admire.
C'est ainsi qu'autrefois sous Auguste César
Sont venus présentant l'or, l'encens et la myrrhe
Les rois Mages, Gaspar, Melchior et Balthazar.

La fête si populaire des Rois date des premiers siècles du christianisme, avec une interruption pendant la période révolutionnaire. Qui donc aurait osé, en 1793, la Terreur, boire à la santé du Roi, ce Roi eût-il été le Roi d'un jour, le Roi de la fève ? Il fallait si peu de chose alors pour être suspect.

La fête des Rois fut rétablie vers 1802 et a reconquis, depuis, sa popularité d'autrefois.

Voici la galette à losanges
Chaude et dorée, et les enfants
Ouvrent, les mignons petits anges,
Leurs beaux grands yeux tout triomphants.
Qui sera Roi ? Qui sera Reine?
Bonne maman, grave et sereine,
Entame la galette en croix...

Le Roi boit... Vive le Roi ! — La Reine boit... Vive la Reine !

Et autour de la table familiale ce sont de joyeux éclats de rire...

Renouvellement de la commission du « Veloce Club roubaisien ». — Dans sa réunion extraordinaire du samedi à janvier, *le Veloce Club roubaisien* dont le siège est chez M. G. Cambien, Café Richelieu, au boulevard de Paris, a élu sa commission qui se compose comme suit : président : M. Alphonse Naessens; vice-président : M. Adolphe Gramme ; secrétaire : M. René Maton; trésorier : M. Jules Dumortier; capitaine de route : M. Alfred Cambien; commissaires : MM. Alexandre Beirnaerd et Alphonse Lepers.

Le petit garçon perdu depuis le 1er janvier, réclamé par sa mère. — Nous avons dit, dans un de nos précédents numéros, qu'un petit garçon égaré, qui avait déclaré s'appeler Julien, avait été, depuis le 1er janvier, recueilli au poste central de police. Sa mère, centre de veuve Libert, qui habite la rue de la Limite est venue, dimanche, le réclamer, et a raconté comment il se fait qu'elle ne s'est pas, plus tôt, inquiétée du sort de son enfant.

Mme Libert est restée veuve avec deux enfants, et, comme elle ne quitte son travail, au peignage du pont Morel, rue de Tourcoing, que le soir, pour y retourner que le matin à la première heure, son beau-frère, qui habite Croix, avait consenti à se charger du petit Julien.

Mercredi dernier, premier jour de l'an, Mme Libert était allée passer la journée à Croix, auprès de son enfant. A son départ, — la nuit tombait déjà, elle ne s'aperçut que le petit garçon l'avait suivie, aussi ne s'inquiétait-elle pas de lui. Quant à son beau-frère, il avait pensé, ne voyant pas revenir Julien, que sa mère l'avait emmené. L'enfant perdit de vue Mme Libert, et c'est ainsi qu'il fut rencontré, par des personnes de Roubaix, pleurant, et ne sachant trop s'exprimer. Julien conduit au poste de la Grand'Place, y fut laissé sous la garde des agents, en attendant qu'on vînt le réclamer.

Dimanche matin, Mme Libert retourna à Croix, pour embrasser son fils. Quelle ne fut pas sa douleur d'apprendre que l'enfant n'avait pas reparu depuis cinq jours !... Affolée, elle se rendit à la Mairie de Croix, et de là à celle de Tourcoing : personne n'avait vu l'enfant ! La pauvre mère était désespérée, quand elle fit la rencontre d'une personne qui, mise au courant du malheur qui frappait Mme Libert, lui rendit l'espoir en lui apprenant que le *Journal de Roubaix* avait annoncé qu'un petit garçon de quatre ans avait été recueilli au poste de Roubaix. Sans perdre une minute, Mme Libert se rendit au poste central où elle eut le joie de retrouver son petit Julien qui, très gai, s'amusait avec les agents.

Et il se plaisait si fort avec eux que sa mère a eu toutes les peines du monde à l'emmener. Julien ne voulait plus quitter ses amis les agents, qui avaient été si bons pour lui ! Il pleurait, et voulait absolument qu'on lui donnât un képi et un sabre !

Enfin il céda, et embrassa ses bienfaiteurs, qu'il quitta le cœur bien gros.

Avant qu'il ne partît, un agent lui remit sa... masse. En effet, pendant son séjour au poste, le petit Julien que, décidément, tout le monde a gâté, avait reçu des sous. Sa petite fortune s'élevait à soixante centimes...

**Œ